

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2010-225 du 13 octobre 2010 portant création à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé du groupe de travail sur les dispositifs médicaux incorporant des nanomatériaux**

NOR : SASM1030919S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5311-1 et suivants, R. 5212-7 à R. 5212-11 et D. 5321-7 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 27 novembre 2007 portant nomination à la Commission nationale des dispositifs médicaux,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Il est créé auprès du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé un groupe de travail sur les dispositifs médicaux incorporant des nanomatériaux. Ce groupe de travail, rattaché à la Commission nationale de sécurité sanitaire des dispositifs médicaux, est chargé de :

- réaliser un état des connaissances sur les dispositifs médicaux incorporant des nanomatériaux et leur évaluation biologique ;
- proposer des recommandations à destination des fabricants développant ce type de dispositifs médicaux.

#### Article 2

Les membres du groupe de travail sont désignés par le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé pour une durée d'un an renouvelable.

#### Article 3

Le président du groupe de travail est désigné parmi les membres nommés par le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé.

#### Article 4

Les travaux du groupe de travail sont confidentiels.

#### Article 5

Les membres du groupe de travail ne peuvent prendre part aux travaux du groupe s'ils ont un lien direct ou indirect avec le dossier examiné.

#### Article 6

Le directeur de l'évaluation des dispositifs médicaux est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 13 octobre 2010.

*Le directeur général,*  
J. MARIMBERT